



COMMUNE DE LA FEUILLIE

Note de présentation du budget primitif 2020

Le budget primitif 2020 a été voté à l'unanimité le 29 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et des partenaires extérieurs à chaque fois que possible.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour la commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées aux titres des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers logements communaux, locations de salles, concessions cimetières...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses à caractère général, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Nature des dépenses	Prévisions 2020	Nature des recettes	Prévisions 2020
Dépenses courantes	1 043 739	Recettes des services	62 300
Dépenses de personnel	494 500	Impôts et taxes	632 952
Autres dépenses de gestion courante	193 343	Dotations et participations	559 057
Dépenses financières	16 700	Autres recettes	50 000
Autres dépenses	12 500		
Reversement de fiscalité	51 832		
Dépenses imprévues	130 000		
Total dépenses réelles	1 942 614	Total recettes réelles	1 304 309
Amortissement (écritures d'ordre entre section)	19 542	Excédent 2019 reporté	1 857 113
Virement à la section d'investissement	1 199 266		
Total	3 161 422	Total	3 161 422

b) La Fiscalité

L'article 16 de la Loi de finances pour 2020 a entériné la suppression de la perception de la taxe d'habitation au titre des résidences principales pour les collectivités du bloc communal à compter du 1^{er} janvier 2021. La collectivité n'a plus de pouvoir de taux sur cette taxe en 2020.

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- Concernant les ménages
 - Taxe d'habitation : compensation figée sur le taux de 2019 et versée par l'Etat
 - Taxe foncière sur le bâti : 19.64%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 44.85%

- Concernant les entreprises
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18.29%

Le produit de la fiscalité directe locale s'élève à 486 810€.

c) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat pour 2020 de 360 735€ représentent une augmentation de 2.88% par rapport à 2019.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine communal. Pour les recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en liens avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Cette section est liée aux projets de la commune à moyen terme. Les dépenses regroupent les acquisitions de matériel, les études et la réalisation de projets, les dépenses financières pour le remboursement du capital des emprunts.

Nature des dépenses d'investissement	Prévisions 2020	Nature des recettes d'investissement	Prévisions 2020
Remboursement emprunt - caution	71 300	Récupération TVA	44 000
Frais études	30 000	Subventions - Participation	975 047
Travaux de bâtiment et de voiries	3 386 500	Emprunt - caution	500 000
Acquisition équipement	148 000	Amortissement (écriture d'ordre entre section)	19 542
Dépenses imprévues	100 000	Excédent reporté	244 894
		Virement de la section de fonctionnement	1 952 317
Total dépenses	3 735 800	Total recettes	3 735 800

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Aménagement de la RN31,
- Création d'un city stade couvert,
- Aménagement de l'ancien cabinet médical avec la création en rez de chaussée d'une bibliothèque et de toilettes publiques et à l'étage d'un logement,
- Réfection de la toiture du foyer rural,
- Elaboration d'un schéma communal de défense incendie.

d) Les subventions et les participations à l'investissement :

Etat : 418 651€

Département : 60 396€

Partenaires extérieurs : 496 000

A La Feuillie, le 29 juin 2020

Le Maire,



LEGAY Pascal